



## Décision de radiodiffusion CRTC 2011-613

Version PDF

Ottawa, le 23 septembre 2011

**0591812 B.C. Ltd.**  
Toronto (Ontario)

*Demande 2009-0999-7, reçue le 12 mars 2009*

### Révocation de licence

1. 0591812 B.C. Ltd. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à son entreprise nationale de programmation sonore payante exploitée sous le nom de Max Trax.
2. Compte tenu de la demande du titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)c) et 24(2) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à 0591812 B.C. Ltd. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général